



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 23 JANVIER 2023

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 22
- Pouvoirs : 4
- Excusé(e)s : 2
- Absent(e)s non excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 23 janvier, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 16 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle Louise Labé à St Symphorien d'Ozon, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, René MARTINEZ, Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

M. Raymond DURAND (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Maryse MERARD (Chaponnay)
M. Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)
Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)
Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay) a donné pouvoir à M. Roberto POLONI (Ternay)

Excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)
Mme Christelle REMY (Communay)

Absent(e)s non excusé(e)s :

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon)
Mme Justine BONNARD (Ternay)

N°2023-02-7.1.1
23/01/2023

Exercice 2023 – Ouverture de crédits d'investissement – Budget annexe
Ecole de Musique de l'Ozon

Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances rappelle à l'assemblée que :

Vu l'article L1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1^{er} septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la remise de l'ordre du jour du conseil aux membres du bureau le 9 janvier 2023 ;

Considérant que des crédits par anticipation sont nécessaires pour assurer la continuité du service de l'Ecole de musique de l'Ozon ;

Considérant que « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. (Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date) » ;

Considérant la date prévisionnelle du vote du BP 2023 de l'EMO fixée au 27 mars 2023 ;

Considérant que les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption :

Imputations	Affectation des crédits	Crédits à ouvrir avant le vote du BP 2023	
		Dépenses	Recettes
20 - 311 - 2031	Etude de faisabilité pour l'aménagement des locaux de l'EMO à la place de la Trésorerie à St Symphorien d'Ozon	7 300,00	
TOTAL		7 300,00	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de l'ouverture de 7 300,00 € de crédits d'investissement en dépenses ;
- **DIT** que ces crédits seront inscrits au BP 2023 du budget annexe Ecole de musique de l'Ozon.

Télétransmise en Préfecture le **31 JAN. 2023**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **31 JAN. 2023**

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président

